

# Quatre éoliennes bâties illégalement, selon les opposants

## Tournai Ouest III n'est pas à Ideta selon l'Apic

**S**elon l'Association pour l'Intégrité des Campagnes (Apic), l'agence de développement territorial Ideta a fait ériger quatre éoliennes « sur des parcelles qui ne lui appartiennent pas » sur la zone de Blandain. L'ASBL se base sur une décision du tribunal de première instance qui a prononcé « la nullité des ventes » des terrains agricoles acquis par l'intercommunale. C'est tout le projet d'extension de la zone d'activités économiques qui est retardé, d'au moins 24 mois. « Tournai Ouest III n'a donc jamais appartenu à Ideta », estime l'Apic.

L'APIC a choisi le jour où Ideta a invité les riverains à découvrir le parc éolien de Blandain pour envoyer son communiqué à la presse. Tout un symbole. L'association fait part de deux décisions de justice « qui sont autant de revers » pour l'intercommunale de développement économique. Tout d'abord, le juge de Paix a déclaré illégal l'arrêté d'expropriation

prise par la Région wallonne pour construire la bretelle d'accès qui assure la jonction A8-N7 à la sortie 37. Ensuite le Tribunal de première instance a donné raison aux propriétaires agricoles qui contestaient les conventions de vente de leurs terrains. La justice a prononcé

**« De toute façon, Tournai Ouest III se fera. L'APIC fait de l'opposition systématique »**

Pierre Vandewattynne, Ideta

« la nullité des ventes », « Tournai Ouest III n'a donc jamais appartenu à Ideta », en tire comme conclusion l'Association pour l'Intégrité des Campagnes. « Mieux : quatre éoliennes installées ces dernières semaines le sont en fait sur des parcelles qui n'appartiennent pas à l'intercommunale ».

Vat-ton démonter les éoliennes ?

Très probablement non, mais il y aura de nouvelles négociations sur le prix des terrains. « Les propriétaires expropriés en 2008-2009 vont voir leurs indemnités plus que doublées dans le cadre d'une nouvelle expropriation », se réjouit l'association de défense, qui invite les agriculteurs qui ne l'ont pas encore fait à la rejoindre. « Les locataires exploitants verront également leurs indemnités revues à la hausse. Merci à l'APIC! »

Dans un communiqué, l'agence de développement territorial prend acte du jugement du tribunal de première instance de justice contre lequel il va interjeter appel.

« De toute façon, Tournai Ouest III se fera », nous a précisé son directeur, Pierre Vandewattynne. « Cela fait maintenant trois ans que Tournai n'a plus de terrains d'activités économiques à proposer ». Il n'accepte la critique de l'APIC selon laquelle l'intercommunale n'accepte pas de tenir compte des préoccupations des riverains et des propriétaires terriens et les « snobe », selon le mot des opposants. « Vouloir dialoguer avec une association qui n'a



Ideta a-t-elle érigé trop vite les éoliennes ? © Bernard Libert

pas envie de dialoguer ne sert à rien », fait-il remarquer. « L'APIC fait de l'opposition systématique. Puis nous n'avons jamais cessé de discuter avec les propriétaires à travers le comité d'acquisition. On nous fait passer pour un rouleau compresseur qui ne tient compte de rien, mais c'est faux ».

Ideta assure qu'elle a bien un titre de propriété des terrains où les éoliennes ont été érigées. « Les terrains acquis de gré à gré demeurent

la propriété d'Ideta en dépit de la décision judiciaire. En effet, pour qu'un quelconque transfert de propriété intervienne, il faudrait qu'Ideta s'abstienne de faire usage de son droit de recours, ce qui ne sera pas le cas », explique-t-elle.

Tournai Ouest III n'est cependant pas près de voir le jour. « Le zoning s'enlise et les éoliennes de Blandain ne tournent pas rond », se réjouit l'APIC. Xavier Delbecq avait promis que la vie d'Ideta « ne serait pas

un long fleuve tranquille ». La genèse du dossier du zoning Tournai Ouest III remonte à 2001. 16 années émaillées de recours devant la justice et devant le conseil d'État. Pierre Vandewattynne le concède : « cela va retarder encore la capacité d'accueil des entreprises et la création d'emplois qui en découle ». Mais cela n'entame en rien sa détermination : « Tournai Ouest III se fera ».

D. FOU CART

37/01/2017